

Société Générale SFH

SG SFH

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Générale SFH SG SFH

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SG SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

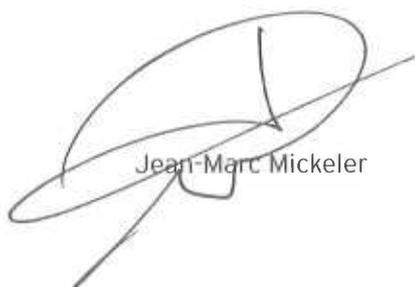
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit



Micha Missakian

Société Générale SFH

17 COURS VALMY

92800 PUTEAUX

Etats Financiers au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

BILAN	1
Bilan actif et passif	2
Hors-bilan	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat	5
ANNEXE	6
Règles et méthodes comptables	7
Informations sur Bilan et Compte de résultat	12
Opérations interbancaires et assimilées	13
Créances sur les établissements de crédit	14
Autres actifs et comptes de régularisation	15
Dettes envers les établissements de crédit	16
Dettes représentées par un titre	17
Autres passifs et comptes de régularisation	18
Evolution des capitaux propres	19
Variation des capitaux propres	20
Produits et charges d'intérêts	21
Charges générales d'exploitation	22
Impôts sur les bénéfices	23
Situation fiscale différée	24
Engagements sur instruments financiers à terme	25
Opérations non inscrites au bilan	26
Engagements financiers et autres informations	27
Emplois et ressources ventilées selon la DRAC	28
Identité de la société consolidante	29
Intégration fiscale	30
Informations concernant les entreprises liées	31
Honoraires des commissaires aux comptes	32

BILAN

ACTIF

<i>(En EUR)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	244	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	19 663 514 263	20 968 254 820
A vue	47 424 890	32 013 520
A terme	19 616 089 372	20 936 241 299
Opérations avec la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Locations simple	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	-	-
Comptes de régularisation (note 4)	236 176 393	407 325 922
Total	19 899 690 899	21 375 580 742

PASSIF

<i>(En EUR)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)	149 768 454	-
A vue	-	-
A terme	149 768 454	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Dettes représentées par un titre (note 6)	19 145 694 065	20 634 883 600
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	19 145 694 065	20 634 883 600
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 7)	25 767 923	16 276 608
Comptes de régularisation (note 7)	123 004 025	308 996 073
Provisions	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 8)	455 456 432	415 424 460
Capital	375 000 000	375 000 000
Primes d'émission	-	-
Réserves	2 021 223	689 968
Ecart de réévaluation	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention d'investissement	-	-
Report à nouveau	38 403 237	13 109 388
Résultat de l'exercice	40 031 972	26 625 104
Total	19 899 690 899	21 375 580 742

Résultat de l'exercice en centimes : 40 031 971,93
Total du bilan en centimes : 19 899 690 899,23

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

HORS BILAN

(En EUR)

31/12/2013

31/12/2012

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements de financement

Engagements en faveur d'établissement de crédit

Engagements en faveur de la clientèle

Engagements de garantie

Engagements en faveur d'établissement de crédit

Engagements en faveur de la clientèle

Engagements sur titres

Titres à livrer

Autres engagements donnés

ENGAGEMENTS RECUS

Engagements de financement

Engagements reçus d'établissement de crédit

Engagements reçus de la clientèle

Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissement de crédit

Engagements reçus de la clientèle

Engagements sur titres

Titres à recevoir

Autres engagements reçus

AUTRES ENGAGEMENTS

31/12/2013

31/12/2012

Opérations en devises

Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir

Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner

Engagements sur instruments financiers à terme (note 13)

Autres engagements (note 12)

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagements douteux

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

(En EUR)

	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
+ Intérêts et produits assimilés (note 9)	1 840 677 012	1 150 644 763
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les étés de crédit	326 519 118	172 151 837
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	26 214 693	257 653 412
+ Autres intérêts et produits assimilés	1 487 943 200	720 839 514
- Intérêts et charges assimilées (note 9)	(1 768 154 660)	(1 101 121 149)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étés de crédit	(1 779 061)	(38 541 594)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(381 855 277)	(411 918 543)
- Autres intérêts et charges assimilées	(1 384 520 322)	(650 661 011)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits)	-	-
- Commissions (charges)	-	(233 225)
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-	-
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-
- Plus ou moins value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
- Autres produits non bancaires	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	(4 611 844)	(20 158)
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	(4 611 844)	(20 158)
PRODUIT NET BANCAIRE	67 910 508	49 270 232
- Charges générales d'exploitation (note 10)	(3 379 121)	(7 635 164)
- Frais de personnel	-	-
- Autres frais administratifs	(3 379 121)	(7 635 164)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	64 531 387	41 635 067
- Coût du risque	-	-
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	64 531 387	41 635 067
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	64 531 387	41 635 067
+ / - Résultat exceptionnel	-	-
- Impôt sur les bénéfices (note 11)	(24 499 415)	(15 009 963)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	40 031 972	26 625 104

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

ANNEXE

Note 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société Société Générale SFH ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°91-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à l'établissement et à la publication des comptes des établissements de crédit,
- du règlement n°2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2005-04 du 3 novembre 2005.

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L.515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L.233-16 du Code de commerce dont relève SG SFH ;

- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Aucune dépréciation n'a été constatée à l'arrêté.

CREANCES DOUTEUSES

Par application du règlement n°2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement n°2005-03, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations

suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SFH à l'arrêté.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

* TITRES DE PLACEMENT

• Actions et autres titres à revenus variables

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées. En cas de moins-values latentes, une dépréciation du portefeuille titres est constatée en comptabilité.

Les revenus attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à Revenus Variables".

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

• Obligations et autres titres à revenu fixe

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

* TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été avec l'intention

manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale SFH a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

IMPOTS DIFFERES

La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales. Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

PROVISIONS

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2000-06 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif, au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euro.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et n°92-04 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et du règlement n°2002-01 du Comité de la réglementation comptable. Les engagements nominaux sur les instruments à

terme sont présentés en hors bilan.

AUTRES ENGAGEMENTS

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

CHARGE FISCALE

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus-values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3% après abattement de 763 000 EUR ainsi qu'à une Contribution Exceptionnelle de 5% de l'IS lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à 250 MEUR. SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte. Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement ANC n°2010-04 du 7 octobre 2010, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit, la société Société Générale SFH ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Société Générale SFH a procédé à une restructuration de ses actifs :

- le 1 février 2013, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 27 d'OFH, pour un nominal de 100 millions d'euros,
- le 1 février 2013, émissions privée, auprès du Groupe, de la série 28 d'OFH, pour un nominal de 1.4 milliards d'euros,
- le 5 mars 2013, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 29 d'OFH, pour un nominal de 1 milliard d'euros,
- le 19 juin 2013, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 30 d'OFH, pour un nominal de 90 millions d'euros,
- le 5 décembre 2013, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 31 d'OFH, pour un nominal de 1 milliard d'euros,

Ces opérations ont donné lieu aux remboursements anticipés concomitants, suivantes :

- le 1 février 2013, remboursement anticipé de la série 15 d'OFH souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un nominal de 1.5 milliards d'euros,
- le 5 mars 2013, remboursement anticipé de la série 19 d'OFH souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un nominal de 1 milliard d'euros,
- le 19 juin 2013, remboursement anticipé de la série 25 d'OFH souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un nominal de 90 millions d'euros,
- le 5 décembre 2013, remboursement anticipé de la série 28 d'OFH souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un nominal de 1 milliard d'euros,

De plus Société Générale SFH a effectué un remboursement anticipé le 21 novembre 2013 de la série 16 d'OFH

souscrite par SOCIETE GENERALE pour un nominale 1.5 milliards d'euros faisant ainsi passer le total des émissions de 20.5 milliards à 19 milliards d'euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH n'a procédé à aucune émission d'OFH.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

Note 2

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Caisses		
Banques centrales	244	
Comptes courants postaux		
Total	244	-

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En EUR)</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Comptes et prêts	19 663 514 263	20 968 254 820
A vue :	47 424 890	32 013 520
Comptes ordinaires	47 424 890	32 013 520
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
A terme :	19 616 089 372	20 936 241 299
Prêts et comptes à terme	19 616 089 372	20 936 241 299
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées		
Créances douteuses		
Total brut	19 663 514 263	20 968 254 820
Dépréciations		
Total net	19 663 514 263	20 968 254 820
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	19 663 514 263	20 968 254 820

Note 5

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En EUR)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dettes à vue :	-	-
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
Dettes à terme :	149 725 436	-
Emprunts et comptes à terme	149 725 436	
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées	43 018	
Titres donnés en pension		
Total	149 768 454	-

Note 6

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En EUR)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	19 000 000 000	20 500 000 000
Autres dettes représentées par un titre		
Sous-total	19 000 000 000	20 500 000 000
Dettes rattachées	145 694 065	134 883 600
Total	19 145 694 065	20 634 883 600

Note 8

1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En EUR)

Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2013
Origine :	39 734 492
Report à nouveau antérieur	13 109 388
Résultat de la période	26 625 104
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	39 734 492
Réserve légale	1 331 255
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	38 403 237

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mai 2013.

2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

3 - VENTILATION DES RESERVES

(En EUR)

	Montant
Réserve légale	2 021 223
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	2 021 223

4 - PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

(En EUR)

	Montant
Résultat disponible	78 435 209
Report à nouveau antérieur	38 403 237
Résultat de la période	40 031 972
Prélèvement sur les réserves	
Affectation (1) :	78 435 209
Réserve légale	2 001 599
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	76 433 610

Note 8 (suite)

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Capital	375 000 000			375 000 000
Primes d'émission	-			-
Réserves	689 968	1 331 255		2 021 223
Ecart de réévaluation	-			-
Provisions règlementées	-			-
Subvention d'investissement	-			-
Report à nouveau	13 109 388	25 293 849		38 403 237
Résultat de l'exercice	26 625 104	40 031 972	26 625 104	40 031 972
Distribution				-
Total	415 424 460	66 657 076	26 625 104	455 456 432

Note 9

1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En EUR)</i>	Charges	produits	Net 2013	Net 2012
Sur opérations avec les établissements de crédit :	1 779 061	326 519 118	324 740 057	133 610 243
Op. avec banques centrales, comptes courants postaux et éta de crédit	1 779 061	326 519 118	324 740 057	133 610 243
Titres et valeurs reçus en pension			-	-
Autres			-	-
Sur opérations avec la clientèle :	-	-	-	-
Créances commerciales			-	-
Autres concours à la clientèle			-	-
Comptes ordinaires débiteurs			-	-
Titres et valeurs reçus en pension			-	-
Autres			-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	381 855 277	26 214 693	(355 640 584)	(154 265 131)
Sur dettes subordonnées			-	-
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	1 384 520 322	1 487 943 200	103 422 878	70 178 503
Total	1 768 154 660	1 840 677 011	72 522 351	49 523 615

2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

<i>(En EUR)</i>	2013	2012
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total	-	-

Note 10

1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En EUR)</i>	2013	2012
Frais de personnel	-	-
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
Autres frais administratifs	(3 379 121)	(7 635 164)
Impôts et taxes	(2 114 842)	(1 488 989)
Services extérieurs	(1 264 279)	(6 146 175)
Autres		
	Total	(3 379 121) (7 635 164)

Note 11

1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En EUR)</i>	2013	2012
Charge fiscale courante	24 525 141	15 110 641
Charge fiscale différée	(25 726)	(100 678)
Total	24 499 415	15 009 963

2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(En EUR)</i>	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
Ventilation résultats						
1 - Taxé au taux normal	64 531 387	74 719	24 525 141	-	24 525 141	40 006 246
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-	-	-	-	-	-
I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)	64 531 387	74 719	24 525 141	-	24 525 141	40 006 246
3 - Taxé au taux normal	-	-	-	-	-	-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-	-	-	-	-	-
II. COUT DU RISQUE (3 + 4)	-	-	-	-	-	-
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	64 531 387	74 719	24 525 141	-	24 525 141	40 006 246
5 - Taxé au taux normal	-	-	-	-	-	-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-	-	-	-	-	-
IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)	-	-	-	-	-	-
V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)	64 531 387	74 719	24 525 141	-	24 525 141	40 006 246
VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-	-	-
IMPOT COURANT	64 531 387	74 719	24 525 141	-	24 525 141	-
IMPOT DIFFERE	-	(25 726)	25 726	-	25 726	(25 726)
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES (à préciser)	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET	64 531 387	48 993	24 499 415	-	24 499 415	40 031 972

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

Note 13

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	Total	
				31/12/2013	31/12/2012
Opérations fermes	-	-	222 784 710	54 438 548 341	52 293 735 241
<i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i>	-	-	-	-	-
contrats à terme de taux d'intérêt					
contrats à terme de change					
autres contrats à terme					
<i>Opérations sur marchés de gré à gré</i>	-	-	222 784 710	54 438 548 341	52 293 735 241
swaps de taux d'intérêt			222 784 710	54 438 548 341	52 293 735 241
swaps financiers de devises					
FRA					
autres					
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt					
option de change					
option sur actions et indices					
autres options					
Total	-	-	222 784 710	54 438 548 341	52 293 735 241

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
		3 000 000 000	51 438 548 341	54 438 548 341
				-
				-
Total	-	3 000 000 000	51 438 548 341	54 438 548 341

Note 12

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2010-04 du 7 octobre 2010, relatif aux informations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

Sont présentées les opérations dont les risques et avantages en résultant sont significatifs et dont la divulgation est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES

1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2013
Engagements donnés :		
Engagements de financement :		
En faveur d'établissements de crédit		-
En faveur de la clientèle		-
Engagements de garantie :		
D'ordre d'établissements de crédit		-
D'ordre de la clientèle		-
Engagements reçus :		
Engagements de financement :		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		-
Engagements de garantie :		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		-

1.2 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS SUR TITRES

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2013
Titres à livrer		
		-
Titres à recevoir		
		-

1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

1.4 - HORS-BILAN - AUTRES ENGAGEMENTS

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2013
PPI en garantie et Nantissement de titres par SG		23 354 393 364

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

Note 14

EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

<i>(En EUR)</i>	Durée restant à courir au 31 décembre 2013				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	662 919 513	594 750	4 600 000 000	14 400 000 000	19 663 514 263
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	149 768 454				149 768 454
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	116 043 380	28 448 630	6 101 202 055	12 900 000 000	19 145 694 065

Note 15

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 16

INTEGRATION FISCALE

La Société SG SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2008

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Bénéfice à court terme de 64 606 106 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 24 525 141 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 17

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

<i>(En EUR)</i>	31/12/2013	Part entreprises liées
Postes de l'actif	19 899 690 656	19 873 178 817
Créances sur les établissements de crédit	19 663 514 263	19 663 514 263
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	236 176 393	209 664 554
Postes du passif	19 268 698 090	11 366 019 032
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	19 145 694 065	11 269 274 545
Autres passifs et comptes de régularisation	123 004 025	96 744 487
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
Postes du hors bilan		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Autres engagements		
Engagements douteux		
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	1 840 677 012	1 840 677 012
Revenus des titres à revenu variable		
Produits de commissions		
Intérêts et charges assimilés	(1 768 154 660)	(1 596 450 852)
Charges de commissions		
Autres charges d'exploitation bancaire	(4 611 844)	(4 604 600)
Autres frais administratifs	(3 379 121)	

Note 18

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des lettres de mission de nos commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2013, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	†	17 000,00 €	HT
ERNST & YOUNG	†	17 000,00 €	HT